



Bonjour je viens a vous suite a un accident de travail

Par **angeljim**, le **31/03/2009** à **13:16**

bonjour je viens a vous suite a un accident de travail en septembre 2007, sur le quel une enquete du parquet de versaille a etais ouvert. j ai eu mon accident en travaillant sur un etalage de supermarche letalage mais tomber decus resulta de verterbre de casser tassement et une ernie .une enquet a etais ouverte pour trouver la cause de responsabiliter, suite a cette enquete je fut entendu sur cette accident au mois de juin 2008 au commissairias de chez moi (sur demande du parquet de versailles qui a sesie la tgi de versailles) ,le parquet a demander si je porter plainte pour cette accident pour prejudice corporel, chose que je me suit excuter de faire car cette accident a etais reconue par la securiter social a un taux d'incapaciter de 10% ce qui ma donner une rente a vie, la medecine legal ma mi en droit penal 40jours D'incapaciter total de travail suite au depot de ma plainte, et depuis juin 2008 je n ai aucune reponse sur cette affaire. si quel q'un pouvait me dir le temp que prend une taille affaire et meclaisir un peux sur ca ou me dir ou e peux me renseigner je la remercie d avance.